



DECISION n° 29 / 2017

DECISION DU DIRECTEUR
Prix de vente tee-shirts et tote bags

Conformément :

- à l'article R331-25 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur,

- à la délibération du Conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016, déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art.R331-23,I,8°)

Le directeur du parc national de Port-Cros arrête le prix de vente des produits ci-dessous :

Intitulé	H.T.	TVA	TTC €
Tee-shirt Homme motif Mérou ou Spirale	15	3	18
Tote Bag spirale bleue	7,5	1,5	9

Le prix de revient pour le parc national de Port-Cros est de 10,60 € TTC pour les tee-shirts et 4,60 € TTC pour les tote bags.

Une remise de 30% est accordée aux personnels du parc national et du Conservatoire Botanique, soit 12,60 € TTC pour les tee-shirts et 6,30 € TTC pour les tote bags.

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.

Ce tarif est applicable à compter du 22 mai 2017.

Fait à Hyères, le 22 mai 2017

Le directeur,
Marc DUNCOMBE

Par délégation
La Directrice Adjointe
F. VERDIER